

Plan National d'Actions

Déclinaison régionale Grand Est

Sonneur à ventre jaune

Bombina variegata

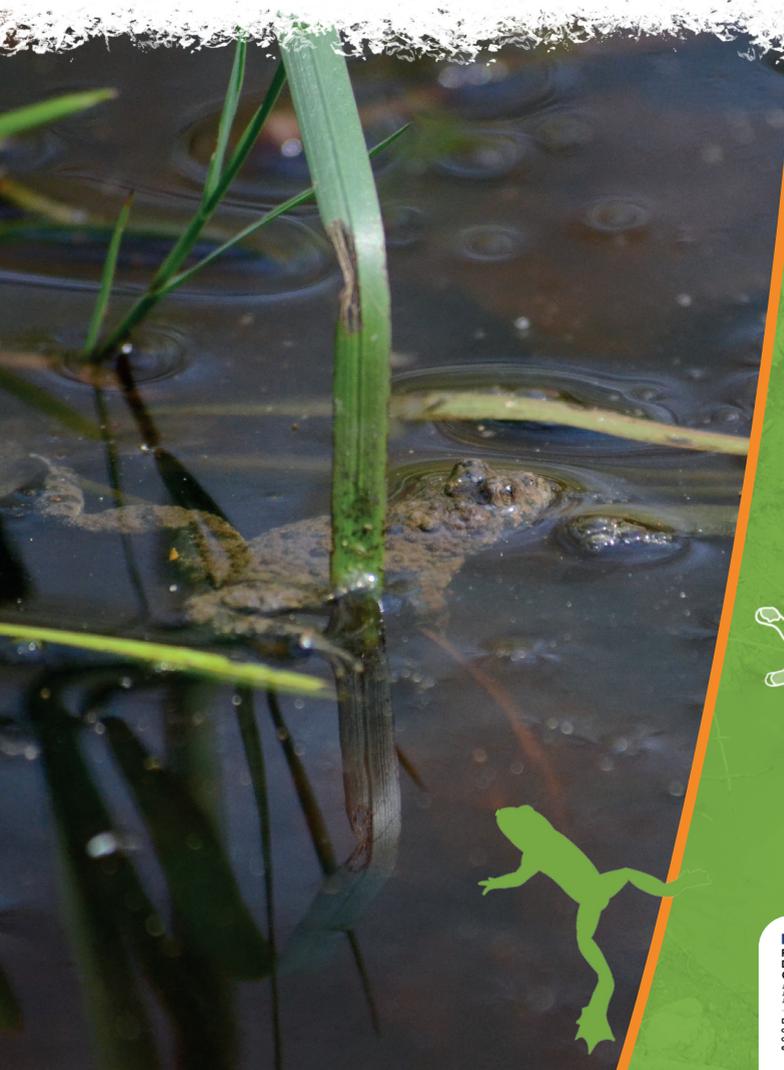


SUD CHAMPAGNE



Conservatoire
d'espaces naturels
Lorraine

BUFO




**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
GRAND EST**
*Élisabeth
Boutin*

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Améliorer les connaissances et agir localement

Qu'est-ce qu'un Plan national d'actions (PNA) ?

Un PNA permet de définir les actions nécessaires à la **conservation et à la restauration des espèces** les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation. Ces actions se répartissent en 3 axes : **l'amélioration des connaissances, la conservation et la sensibilisation**. Ils s'inscrivent dans une stratégie globale concertée avec tous les acteurs impliqués.



▲ Recherche de sonneurs lors d'une animation «Fête des mares»

Pourquoi agir en faveur du Sonneur à ventre jaune ?

En France, **un déclin des populations** généralisé est observé sur cette espèce depuis plusieurs décennies. La situation nationale exige la mise en oeuvre d'actions concrètes pour préserver cette espèce.



▲ Mare (avant / après) accueillant des sonneurs, créée dans le cadre du Plan Régional d'Actions Mares

La répartition régionale du Sonneur et les menaces qui pèsent sur lui sont bien connues. Il est **protégé par l'arrêté ministériel de 2007** fixant les listes des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire. Des actions en faveur de l'espèce ont été réalisées en Alsace, en Champagne-Ardenne et en Lorraine dans les années précédentes.

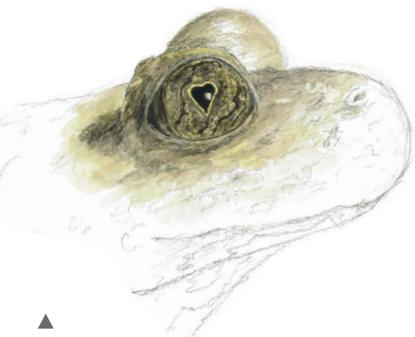
Le travail se poursuit maintenant à l'échelle du Grand Est afin de mettre en oeuvre des actions pertinentes et adaptées au enjeux régionaux et à la taille de ce territoire.

La Région Grand Est possède **le plus grand nombre de sites** abritant encore le Sonneur à ventre jaune en France, ce qui lui confère une responsabilité forte en terme de conservation de ces sites.



▶ Sonneur à ventre jaune dans une ornière ensoleillée

Le Sonneur à ventre jaune, un petit crapaud étonnant



▲
Détail d'un œil de Sonneur

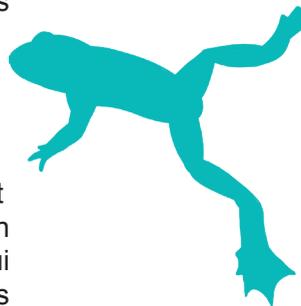
Petit amphibien de 4 à 5 cm, le Sonneur à ventre jaune se dissimule par la couleur brune de sa peau verruqueuse avec des pointes noires. S'il prend peur, il relève ses pattes, faisant apparaître son ventre jaune et noir. Il se distingue aussi par sa **pupille en forme de cœur**.

Il se nourrit de petits invertébrés : insectes, vers, limaces, araignées...

Des stations assez importantes sont connues en région Grand Est, notamment dans la Meuse en forêt de Verdun ou en Champagne humide. La région présente un fort enjeu de conservation de l'espèce.

À la faveur des premières pluies orageuses de mai, il rejoint les petits **points d'eau temporaires ensoleillés**, au sein des massifs boisés ou à proximité. Il choisit des flaques qui lui permettent d'échapper aux prédateurs qui fréquentent les milieux aquatiques plus permanents.

La durée de sa vie larvaire aquatique est longue, le rendant particulièrement **vulnérable au risque de mortalité par assèchement précoce de son ornière**.



◀ Réseau d'ornières forestières favorables aux sonneurs



▲
Aquarelle d'un sonneur à ventre jaune

Un amphibien menacé

Sur les territoires occupés par le Sonneur à ventre jaune, il est possible de l'observer dans des ornières de chemins forestiers, en milieu prairial, dans les sites d'extraction de matériaux voire même dans des décharges.

L'espèce est présente dans les sites aquatiques en été et, outre le réchauffement climatique, les interventions humaines peuvent impacter sa reproduction et la métamorphose des têtards (travaux forestiers, passages de véhicules motorisés, artificialisation des sols).

Pour le préserver il est important :

d'éviter les perturbations en période de reproduction de mai à septembre

de définir des zones de tranquillité

d'assurer la prise en compte de l'espèce dans les documents techniques et de planification territoriale

de communiquer auprès du grand public et des professionnels

d'offrir de nouveaux sites de reproduction

L'aménagement d'un habitat favorable au Sonneur à ventre jaune doit se faire de manière concertée entre les propriétaires, les acteurs du territoire, la réglementation et le contexte local. Les sites de reproduction doivent se situer proche des habitats terrestres de l'espèce.

Pour des conseils techniques ou informations, adressez-vous auprès des animateurs du PRA et des structures partenaires:

CPIE du Sud Champagne

Animateur du Plan Régional d'Actions Sonneur à ventre jaune Grand Est



SUD CHAMPAGNE

Domaine Saint-Victor
10200 Soulaines-Dhuys
contact@cpiesudchampagne.fr
03 25 92 28 33

Co-animateurs du Plan Régional d'Actions
Sonneur à ventre jaune Grand Est :

BUFO

En Alsace
BUFO
8 rue Adèle Riton
67000 Strasbourg
association@bufo-alsace.org
03 88 22 11 76



En Lorraine
CEN Lorraine
3 rue Robert Schumann
57400 Sarrebourg
censarrebourg@cren-lorraine.fr
03 87 03 00 90 / 03 83 42 37 57



Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Imprimé par : publigraphiX sur papier recyclé

Photographies : S. Bellenoue, C. Rybakowski, C. Vuillemot,
M. D'assunção

Conception graphique & illustrations : Charlotte
Rybakowski / CPIE du Sud Champagne